



## Municipalité de Saint-Gilbert

# Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

**RÈGLEMENT 07-2022, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 07-2018**

En conformité avec les exigences de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 2 mai 2022 le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 07-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Donné à Saint-Gilbert ce 19 mai 2022.

---

Christian Fontaine,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de publication**

Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 19 mai au bureau municipal et publié celui-ci sur la page facebook de la municipalité et dans le journal *Le Gilbertain* du mois de mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 19 mai 2022.

---

Christian Fontaine,  
Directeur général et greffier-trésorier